

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 juin à 19h00, le Conseil Municipal de ROISSY-EN-FRANCE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roissy-en-France, sous la présidence de Madame Michèle CALIX, Maire.

Ordre du jour :

1. Décision modificative n° 2 de crédits au budget primitif 2024
2. Subvention exceptionnelle à l'association sportive NAKMUAY BOXING
3. Subvention exceptionnelle au RASED de la Circonscription de Fosses
4. Modification - vente du véhicule NISSAN CABSTAR immatriculé 236-EMB-95 pour usure
5. Cession foncière aux Tournelles
6. Instauration d'un périmètre de prise en considération de projet sur le secteur du Chesneau
7. Création de trois postes (cadre d'emploi des Assistants d'enseignement artistique) à temps non complet (cat B)
8. Création de deux postes d'apprenti pour la rentrée 2024
9. Création d'emplois de vacataires pour les études dirigées, année 2024/2025
10. Création d'emplois de vacataires pour la surveillance de la cantine au restaurant scolaire, année 2024/2025
11. Prestations d'action sociale
12. Modification du tableau des emplois du personnel communal – suppression de postes
13. Attribution d'une Allocation Municipale de rentrée scolaire 2024/2025
14. Remboursement voyage scolaire 2024
15. Modification du règlement de fonctionnement du Lieu de Vie Partagé
16. Modification tarifs Passerelle – Centre d'Animation Jeunesse et Famille
17. Décision du jury de la bourse aux initiatives jeunesse 2024

Etaient présents : M. Denis CÔME, Mme Catherine DUTEAU, M. François CARRETTE, Mme Valérie REDOUTE, M. Patrick PAMART, M. Bernard VERMEULEN, Mme Marie-Claude LEPEUVE, Mme Christine LAFONT, Mme Cristina DA CUNHA, M. Cédric TEULIERE, M. Pierre IZIKIAN, Mme Shérazade BENRADI, Mme Pâquerette BOSCHER, Mme Patricia PETIT, M. Christian LOCHIN

Absents excusés :

M. Guénaël DECADE donne pouvoir à Mme Valérie REDOUTE
M. Pierre COTTIN donne pouvoir à M. François CARRETTE
Mme Stéphanie GALLET donne pouvoir à M. Bedros IZIKIAN
M. Marc THAN VAN CON donne pouvoir à Mme Pâquerette BOSCHER
M. Éric LE DANTEC donne pouvoir à Mme Patricia PETIT

Absents : Mme Zahra RAHMOUNE-DALI, M. Joaquim DE OLIVEIRA

Secrétaire de séance : Mme Shérazade BENRADI

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 21

Date de convocation : Mercredi 19 juin 2024
Date d'affichage : Jeudi 19 septembre 2024

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2024 :**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **DELIBERATIONS :**

1. 2024/204 – Décision modificative n° 2 de crédits au budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de voter les ajustements de crédits aux articles budgétaires suivants de l'exercice 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Chapitre 042 6811 – Dotations aux amortissements	+ 51 272.00 €
Chapitre 023 023 – Virement à la section d'investissement	- 51 272.00 €
Chapitre 65 / 65748 – Subventions fonctionnement - Association Nakmuay Boxing - RASED (Circonscription de Fosses)	+ 5 000.00 € + 500.00 €
Chapitre 011 / 60628 – Autres fournitures non stockées	- 5 500.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

Néant	
-------	--

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

Chapitre 21 5057/21828 – Autres matériels de transport	+ 3 500.00 €
Chapitre 21 5051/2188 – Autres	+ 500.00 €
Chapitre 21 5019/21321 – Immeuble de rapport	- 4 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES

Chapitre 040 5006/28041512 – Groupement collectivités/bâtiments & installation	+ 51 272.00 €
Chapitre 021 5000/021 – Virement de la section de fonctionnement	- 51 272.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. 2024/205 – Subvention exceptionnelle à l'association sportive NAKMUAY BOXING

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 5000 € pour soutenir l'Association Sportive de boxe Nakmuay boxing de Roissy pour l'organisation d'un gala de boxe interclubs le 29 juin 2024 à Colombes (92).

L'association s'engage à fournir les justificatifs nécessaires liés à l'utilisation de la subvention communale dans le délai de 3 mois suivant la tenue de l'évènement.

DIT que la dépense est prévue au Budget Primitif 2024, article 65748.

PRECISE qu'à défaut de présentation dans les 3 mois des justificatifs liés à la réalisation de l'évènement, la commune sera en droit de réclamer le remboursement de l'intégralité de la somme allouée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. 2024/206 – Subvention exceptionnelle au RASED de la Circonscription de Fosses

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour soutenir le réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED) de l'Education Nationale de la circonscription de Fosses dont fait partie notre commune au titre de l'année scolaire 2024-2025.

DIT que la dépense est prévue au Budget Primitif 2024, article 65748

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. 2024/207 – Modification – vente du véhicule NISSAN CABSTAR immatriculé 236-EMB-95 pour usure

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE Madame le Maire à vendre « en l'état » le véhicule NISSAN CABSTAR immatriculé 236-EMB-95 au garage RENAULT TRUCKS, sis, 2 rue Ampère - Z.I de la Grande Couture à Gonesse (95500) pour un montant de 6 000.00 € HT, non assujetti à la TVA,

DIT que la délibération n° 2024/57 du 4 mars 2024 est abrogée.

AUTORISE Madame le Maire à passer les écritures de sortie de l'actif correspondantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. 2024/208 – Cession foncière aux Tournelles

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document pour la cession des parcelles communales AN 582, AN 579, AN 577 et AN 594, représentant un ensemble foncier de 188 m², à Mme Jin PAN pour un montant de 7 520 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. 2024/209 – Instauration d'un périmètre de prise en considération de projet sur le secteur du Chesneau

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE, en vertu de l'article L424-1 du Code de l'urbanisme, d'instaurer un périmètre de prise en considération de projet sur le secteur du Chesneau au nord et au sud de l'avenue Heinz Gloor comme figurant sur le plan annexé à la délibération ;

PRECISE qu'une procédure de sursis à statuer pourra être appliquée à toute demande d'autorisation de travaux, construction, ou installation à l'intérieur de ce périmètre ;

DIT que la délibération sera affichée en mairie pendant au moins un mois et fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération et à signer tout document relatif à ce dossier ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. 2024/210 – Création de trois postes (cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement artistique) à temps non complet (cat B)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE de créer à compter du 1^{er} septembre 2024 :

- un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires, pour l'enseignement de la formation musicale,
- un poste d'Assistant d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires, pour l'enseignement de l'orgue liturgique,
- un poste d'Assistant d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires, pour l'accompagnement des classes de chant et instruments.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune chapitre 012 article 64111 fonction 31 pour les exercices 2024 et suivants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. 2024/211 – Création de deux postes d'apprentis pour la rentrée 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer à compter de la rentrée 2024, 2 postes d'apprenti (contrat de droit privé) afin d'accueillir un jeune préparant un Master patrimoine et tourisme culturel et un jeune préparant un BTS Communication.

PRECISE que la rémunération versée aux apprentis sera basée sur un pourcentage du SMIC en fonction de leur âge, conformément à la réglementation en vigueur.

CHARGE le Maire de procéder aux recrutements et de signer tout document s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune chapitre 012 article 6417 fonctions 31 et 022 et chapitre 011 article 6184 fonctions 31 et 022 pour les exercices 2024 et suivants.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. 2024/212 – Création d'emplois de vacataires pour les Etudes Dirigées, année 2024/2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer 10 postes de vacataires pour les Etudes Dirigées à l'Ecole Élémentaire Jean Mermoz à raison de 1h15 par étude en période scolaire, soit un maximum de 5h00 d'étude par semaine.

DECIDE de fixer la rémunération horaire des enseignants au taux maximum, selon le grade et la nature des travaux supplémentaires effectués pour le compte de la Ville.

DECIDE que les intervenants non enseignants seront rémunérés, en fonction des heures réellement effectuées, sur la base des indices bruts suivants :

- Indice brut 597, indice majoré 508 du grade de Rédacteur pour les intervenants niveau Baccalauréat (13^{ème} échelon),
- Indice brut 638, indice majoré 539 du grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe pour le recrutement d'intervenants niveau Bac + 2 (12^{ème} échelon),
- Taux horaire du SMIC en vigueur pour les autres intervenants.

DIT que les rémunérations seront alignées sur la revalorisation des taux horaires en vigueur.

DIT que le personnel sera recruté pour la période du 2 septembre 2024 au 27 juin 2025 inclus.

DIT que les crédits sont et seront prévus au budget principal de la Commune chapitre 012 article 64131 fonction 33 pour les années 2024 et 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10. 2024/213 - Création d'emplois de vacataires pour la surveillance cantine au restaurant scolaire, année 2024/2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer 10 postes de vacataire pour la surveillance de la cantine à raison de 2h15 par jour en période scolaire uniquement, soit un maximum de 9h de surveillance par semaine et par agent.

DECIDE de fixer la rémunération horaire pour le personnel enseignant au taux maximum, selon le grade et la nature des travaux supplémentaires effectués.

DECIDE que les intervenants non enseignants seront rémunérés sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur, en fonction des heures réellement effectuées.

DIT que ces rémunérations seront alignées sur la revalorisation des taux horaires en vigueur.

DIT que le personnel sera recruté pour la période du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025.

DIT que les crédits sont et seront prévus au budget principal de la Commune chapitre 012 article 64131 fonction 33 pour les années 2024 et 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. 2024/214 – Prestations d'action sociale

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de compléter l'offre de participation en matière d'action sociale en mettant en place l'allocation aux parents d'enfants en situation de handicap âgés de moins de 20 ans dont le taux d'incapacité est au moins égal à 50%, au profit des agents de la collectivité.

PRECISE que pourront bénéficier de ces prestations :

- les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires,
- et les agents contractuels.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune pour les exercices 2024 et suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

12. 2024/215 – Modification du tableau des emplois du personnel communal – suppression de postes

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de modifier le tableau des emplois en supprimant les postes exposés dans la délibération, suite à une réussite au concours, des avancements de grades des titulaires de ces postes, un reclassement dans une autre filière, et une réorganisation de service, à compter du 1^{er} juillet 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

13. 2024/216 – Attribution d'une allocation municipale de rentrée scolaire 2024/2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE l'octroi de l'allocation municipale de rentrée scolaire 2024 aux 373 enfants figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

DIT que la dépense qui s'élève à 51 915.00 € est prévue au budget 2024.

AUTORISE Madame Le Maire à procéder au versement du montant de l'Allocation Municipale de Rentrée Scolaire par virement sur le compte bancaire des familles bénéficiaires pour la part forfaitaire et pour la part liée au quotient familial pour l'année scolaire 2024/2025

DIT que la bourse de rentrée scolaire est attribuée à toutes les nouvelles familles dont les enfants sont scolarisés avant le 30 novembre 2024 sous réserve que tous les justificatifs demandés soient transmis au Service Education avant cette même date.

RAPPELLE que pour les jeunes à partir de 16 ans, l'allocation est versée après réception des justificatifs de scolarisation, certificat de scolarité ou carte d'étudiant, avant le 30 novembre 2024 pour l'année scolaire 2024/2025.

AUTORISE l'allocation d'un kit de rentrée scolaire aux élèves de Maternelle d'une valeur de 25.00 € qui sera offert à la Rentrée Scolaire 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

14. 2024/217 – Remboursement voyage scolaire 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE le remboursement à une famille pour un montant de 38.50 €,

DIT que le remboursement du montant précité se fera par Mandat Administratif à la famille concernée.

DIT que la dépense est prévue au budget communal 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. 2024/218 – Modification du règlement de fonctionnement du Lieu de vie partagé

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

ADOPTE les modifications du règlement intérieur du lieu de vie partagé annexé à la délibération en précisant le respect du délai d'annulation de 7 jours avant chaque atelier et la mise en place d'une pénalité de 2€ par activité et par personne inscrite en cas d'absence non justifiée dans les délais définis. Il est précisé que ces frais ne seront pas appliqués si un justificatif (certificat médical nominatif) est transmis avant le 5 du mois suivant.

AUTORISE Mme le Maire à mettre en vigueur ce règlement opposable aux familles, dès lors que la délibération deviendra exécutoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. 2024/219 – Modification tarifs Passerelle – Centre d'Animation Jeunesse et Famille

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de maintenir le droit d'inscription annuel forfaitaire pour un montant de 5.50€,

DECIDE de maintenir les tarifs de l'accueil de loisirs de l'escale comme définis ci-dessous, d'ajouter des frais de pénalité en cas d'absence non justifiée sur les périodes de vacances scolaires, et de les fixer à un montant de 2€ par jour à défaut d'annulation dans le délai de prévenance de 48h. Il est précisé que ces frais ne seront pas appliqués si un justificatif (certificat médical nominatif) est transmis avant le 5 du mois suivant par la famille.

QUOTIENTS		½ JOURNEE (hors restauration scolaire)	JOURNEE (hors restauration scolaire)	SOIREE (repas inclus)	NUITEE (repas inclus)	Frais de pénalité journalier en cas d'absence non justifiée
0 à 372	10 %	1.00 €	1.69 €	1.00 €	1.69 €	2.00€ par jour
373 à 495	15 %	1.50 €	2.54 €	1.50 €	2.54 €	
496 à 619	20 %	1.99 €	3.39 €	1.99 €	3.39 €	
620 à 867	25 %	2.50 €	4.23 €	2.50 €	4.23 €	
867 et plus	30 %	3.00 €	5.06 €	3.00 €	5.06 €	
Extérieurs	100 %	10.00 €	16.94 €	10.00 €	16.94 €	
WEEK-END / SEJOUR		Roisséen	Extérieur	/	/	
1 jeune		25.00 € / par jour	50.00 € / par jour	/	/	
2 ^{ème} jeune		20.00 € / par jour		/	/	
3 ^{ème} jeune et plus		15.00 € / par jour		/	/	

DECIDE de maintenir les tarifs du pôle famille comme définis ci-dessous :

ADHESION ANNUELLE	
Cotisation familiale annuelle (comprenant la possibilité d'emprunt de 5 jeux simultanés et/ou l'inscription aux ateliers)	Roisséen : 15 € 00 Extérieur : 50 € 00
Sorties / Stages thématiques	Adulte Roisséen : 5 € 00 Enfant Roisséen : 2 € 00 Extérieur : frais réels Enfant - 3ans : gratuit
EMPRUNT DE JEUX ET LIVRES	
DETERIORATION	Facturation à hauteur du prix d'achat initial TTC du jeu avec une déduction pour vétusté de 10 % par année d'utilisation. Le coût ne pourra être inférieur à 30 % du prix d'achat initial TTC
PERTE D'UN ELEMENT INDISPENSABLE AU JEU PIECES MANQUANTES QUI NE REMETTENT PAS EN CAUSE L'UTILISATION DU JEU	0.50 € / pièce manquante
NON RESTITUTION DU JEU EMPRUNTE	Facturation du prix d'achat initial TTC

DECIDE de modifier le délai de prévenance pour l'annulation des inscriptions du lieu de vie partagé à 7 jours et de mettre en place une pénalité de 2€ par activité et par personne inscrite à défaut d'annulation dans un délai de prévenance de 7 jours. Il est précisé que ces frais ne seront pas appliqués si un justificatif (certificat médical nominatif) est transmis avant le 5 du mois suivant.

RAPPELLE que pour l'escale, les tarifs de la restauration scolaire sont fixés par la délibération du 15 juin 2020 n° 2020/115, que les tarifs des repas organisés sur la structure de l'escale seront identiques et qu'ils seront facturés en sus des tarifs de la ½ journée et de la journée,

AUTORISE qu'un acompte du montant forfaitaire d'une journée sera demandé aux familles lors de l'inscription au séjour et/ou week-end,

DIT que la recette sera prévue au budget primitif 2023 et suivants de la ville, chapitre 70, article 7066, fonction 422.

ADOpte A L'UNANIMITE

17. 2024/220 – Décision du jury de la bourse aux initiatives jeunesse 2024

Un seul dossier relatif à la bourse aux initiatives jeunesse a été retiré, déposé et présenté par un jeune au titre de la session 2024.

Le jury de la bourse aux initiatives, composé d'élus et assistés de techniciens du Centre d'animation Jeunesse et Famille, s'est réuni le Jeudi 20 juin 2024 pour recevoir le candidat ayant déposé un projet.

Suite à l'exposé de ce candidat et après avoir délibéré, le jury a choisi de soutenir son projet.

Le jury a désigné comme lauréat Faustin CARITEY pour soutenir sa poursuite d'études en filière d'excellence dans le domaine du droit fiscal.

Après avoir échangé et débattu en séance, le Conseil Municipal décide de lui accorder une aide financière de 2000€. Cette somme aura pour vocation de l'aider à financer son inscription à la Haute Ecole des Avocats Conseils.

Le Conseil Municipal précise qu'il conviendra éventuellement de revoir le règlement de la bourse aux initiatives pour les prochaines éditions, notamment pour redéfinir les critères et les modalités d'attribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder, suite à la décision du jury qui s'est réuni le 20 juin 2024 :

- une aide financière d'un montant de 2000€ à Monsieur CARITEY Faustin pour son projet de poursuite d'études en filière d'excellence dans le domaine du droit fiscal.

PRECISE que le versement de la bourse interviendra sur présentation des justificatifs demandés lors de l'inscription.

DIT que la dépense est prévue à l'article 65131 du Budget primitif 2024 de la commune.

ADOpte PAR 18 VOIX

(3 abstentions : Christine LAFONT, Pâquerette BOSCHER, Marc THAN VAN CON)

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire fait part des points suivants à l'ensemble du Conseil :

- Les plannings définitifs concernant la tenue des bureaux de vote pour les élections législatives des dimanches 30 juin et 7 juillet ont été envoyés à l'ensemble du Conseil Municipal. Madame le Maire remercie tous les élus qui ont répondu présents pour tenir les permanences sur ces deux dimanches.
- Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été formulée par la commune auprès de la Préfecture, suite aux intempéries survenues dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 2024 qui ont entraîné des inondations par ruissellement, de la grêle et des coulées de boues aux abords du village. Certaines communes aux alentours ont été particulièrement touchées.
Par arrêté du 5 juin 2024, la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle. Cet arrêté est disponible sur le site internet de la ville.
- Une tentative d'installation de gens du voyage a été constatée durant quelques heures le 18 juin au soir, sur un terrain situé près du rond-point Clé de France. Ces derniers ont évacué les lieux dès le lendemain, s'agissant d'un bassin de rétention d'eau.
- La brigade mobile de Gendarmerie est installée dans le hall de l'Orangerie. L'effectif sera au complet dès le 15 juillet, avec 6 gendarmes. Cela permettra notamment de faciliter les prises de plaintes qui pourront être enregistrées près de la zone hôtelière.
- Le prochain Conseil Municipal se réunira le lundi 16 septembre 2024.

➤ **DECISIONS DU MAIRE :**

Madame le Maire donne lecture des décisions n° 2024/221 à 2024/271 intervenues depuis le dernier Conseil Municipal :

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2024/221	25/06/2024	Marché public pour l'entretien, la maintenance, la réparation et la rénovation des installations d'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore et de la télésurveillance	CEGELEC

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2024/222	25/06/2024	Marché public relatif à la location et la maintenance de distributeurs de boissons chaudes et de fontaines à eau mis à disposition dans les bâtiments communaux	Société CARON
2024/223	25/06/2024	Marché public relatif à la réfection des toitures terrasses du centre culturel de l'Orangerie Lot 1: Etanchéité Lot 2: Chauffage, ventilation et climatisation	Lot 1: Société d'étanchéité et rénovation Lot 2: CLIMERSON
2024/224	25/06/2024	Convention pour une formation "Stage d'été 2024 - perfectionnement" en faveur de la directrice de l'école de danse de la commune	Ecole de Danse de l'Opéra National de Paris
2024/225	25/06/2024	Convention pour une formation "sensibiliser et préparer à la collecte des archives électroniques" en faveur d'un agent municipal	AFF - Archivistes Français Formation
2024/226	25/06/2024	Migration du logiciel Rodrigue vers une solution SAS au vu de l'hébergement actuel sur un serveur obsolète	Société RODRIGUE
2024/227	27/06/2024	Convention pour une formation "fonctionnement d'une biberonnerie en EAJE" en faveur d'un groupe d'agents municipaux de la crèche collective	Organisme "Les P'tits Sages" (LPS & Cie)
2024/228	02/07/2024	Contrat de cession pour la représentation du 30 novembre 2024 à l'Orangerie	Ensemble Orchestral des Hauts de Seine
2024/229	03/07/2024	Contrat de cession pour la représentation du 1er février 2025 à l'Orangerie	A MON TOUR PROD
2024/230	03/07/2024	Contrat de cession pour la représentation du 28 mars 2025 à l'Orangerie	Prométhée PRODUCTIONS
2024/231	04/07/2024	Convention pour une formation "découvrir les techniques d'archivage de mails" en faveur d'un agent municipal	AFF - Archivistes Français Formation
2024/232	08/07/2024	Souscription à un abonnement pour la communication des événements via un support radio	Société IDFM RADIO 98.0 FM
2024/233	10/07/2024	Contrat pour l'animation de "Un été à Roissy" le 27 juillet 2024	JEFCA Musique
2024/234	10/07/2024	Passation d'un marché pour des travaux d'enfouissement des réseaux BT / EP / RT sur les sites suivants: Site 1: Avenue Charles de Gaulle / Chemin de la Dîme Site 2: Rue Pasteur	Société CECOS
2024/235	11/07/2024	Contrat de location du Centre Culturel l'Orangerie du 2 au 6 août 2024, afin d'organiser des répétitions pour le projet "Farewells JO 2024"	Association "Pôle en Scènes"
2024/236	11/07/2024	Demande de subvention - travaux de réfection de la voirie communale (annule et remplace la décision 2024/199 du 17 juin 2024)	Conseil Départemental CARPF

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2024/237	11/07/2024	Contrat pour le spectacle "Joyeux Noël Lili Chipie" le 14 décembre 2024 à l'Orangerie, pour les enfants de 0/3 ans	Association "POPATEX"
2024/238	12/07/2024	Convention de partenariat pour l'utilisation des installations sportives du complexe sportif, la mise à disposition de matériel et de personnel et l'attribution d'une subvention, saison 2024/2025	Association Arts, Sports et Loisirs (ASL)
2024/239	12/07/2024	Contrat de partenariat pour assurer la surveillance des bassins de la structure aquatique dans le cadre de la manifestation "Un été à Roissy"	M. BOULAMI Sami
2024/240	15/07/2024	Marché public relatif à la requalification de la place du Pays de France et de ses abords Lot 1: Travaux de voirie et réseaux divers Lot 2: Travaux de paysage Lot 3: Travaux d'éclairage public et de réseaux secs Lot 4: Travaux de menuiserie, mobilier extérieur et serrurerie Lot 5: Travaux de fontaine	Lot 1: TERSEN Lot 2: LACHAUX PAYSAGES Lot 3: ENTRA Lot 4: BOIS LOISIRS CREATIONS Lot 5: BELLE ENVIRONNEMENT
2024/241	17/07/2024	Contrat de cession pour la représentation du 5 juin 2025 à l'Orangerie	POW POW POW
2024/242	18/07/2024	Gestion des noms de domaines de la commune	Société CAMEROS
2024/243	18/07/2024	Marché pour la souscription d'un contrat de CSPS (Coordination, Sécurité, Protection, Santé) dans le cadre des travaux de la place du Pays de France	Société RCES
2024/244	18/07/2024	Marché pour l'entretien du monte-charge de l'Orangerie et de l'ascenseur de la Maison de l'Enfance	Société OTIS
2024/245	19/07/2024	Marché relatif à l'impression de la plaquette de la saison culturelle de l'Orangerie 2024/2025	Société ROISSYCOPY
2024/246	22/07/2024	Contrat de cession pour la représentation du 19 novembre 2024 à l'Orangerie	BOOK YOUR SHOW
2024/247	22/07/2024	Contrat de cession pour la représentation du 30 janvier 2025 à l'Orangerie	Les Productions de l'Explorateur
2024/248	22/07/2024	Contrat d'intervention pour un cycle de 4 ateliers d'écriture à la médiathèque municipale	Mme KHALIFA Marie-Claire
2024/249	22/07/2024	Contrat d'intervention pour 2 ateliers d'écriture de haïkus à la médiathèque municipale	Les EDITIONS L'IROLI
2024/250	22/07/2024	Contrat d'intervention pour 1 atelier de dessins manga à la médiathèque municipale	Les ATELIERS MANGA
2024/251	23/07/2024	Convention d'accès privé à "Un été à Roissy 2024" en faveur des assistantes maternelles indépendantes de la commune	3 assistantes maternelles indépendantes

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2024/252	29/07/2024	Convention pour une formation "stage de danse jazz" en faveur d'un groupe d'agents de l'école de danse municipale	Mme CHINONIS Christelle
2024/253	29/07/2024	Convention pour une formation "stage de piano jazz" en faveur d'un groupe d'agents de l'école de musique municipale	Association SOLANGE
2024/254	01/08/2024	Convention pour les interventions artistiques théâtrales pour les prestation de Mme MIRCOVICH et M. LARDAUD pour la période du 9 septembre 2024 au 3 juillet 2025	Association ROUGE VIVIER
2024/255	01/08/2024	Contrat de cession du droit d'exploitation de deux spectacles à destination des élèves de l'école maternelle et primaire, à l'occasion des festivités de fin d'année, le mercredi 18 décembre 2024	La COMPAGNIE DE L'ELEPHANT
2024/256	01/08/2024	Renouvellement de la convention concernant la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) et d'un Plan mercredi pour une durée de 3 ans	PREFECTURE DIRECTION ACADEMIQUE CAF
2024/257	02/08/2024	Passation d'un marché pour la maintenance des détecteurs d'eau dans les locaux	Société TSEI
2024/258	02/08/2024	Convention pour l'utilisation des installations du complexe sportif, saison 2024/2025	Association LEX LUDI
2024/259	21/08/2024	Contrat d'intervention artistique pour les intervenants au stage de danse "Envolées d'Automne" du 30 octobre au 2 novembre 2024	Divers intervenants
2024/260	21/08/2024	Convention de partenariat pour l'utilisation des installations sportives du complexe sportif et l'attribution d'une subvention, saison 2024/2025	Amicale des Sapeurs-Pompiers
2024/261	22/08/2024	Convention pour une formation "gestes et soins d'urgence de niveau 2" en faveur de deux agents municipaux	KADEKOL
2024/262	22/08/2024	Convention pour l'utilisation des installations sportives du complexe sportif et l'attribution d'une subvention, saison 2024/2025	Association APEREM
2024/263	22/08/2024	Convention pour l'utilisation des installations sportives du complexe sportif et la mise à disposition de matériel et de personnel, saison 2024/2025	NAKMUAY BOKING
2024/264	22/08/2024	Convention pour l'utilisation des installations sportives du complexe sportif, saison 2024/2025	Gendarmerie des Transports Aériens - Compagnie de Roissy CDG
2024/265	29/08/2024	Convention relative à la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes	CIG

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2024/266	02/09/2024	Convention pour une formation "MAC SST" en faveur de 5 groupes d'agents municipaux	AMET FORMATION
2024/267	05/09/2024	Contrat de cession pour la représentation du 13 septembre 2024 à l'Orangerie	SAS Productions Freddy HANOUNA
2024/268	12/09/2024	Convention pour une formation "Groupes d'analyse des pratiques professionnelles" en faveur des agents municipaux de la crèche collective et des assistantes maternelles	Mme N'SOMO Isabelle
2024/269	12/09/2024	Convention pour une formation "recyclage - AIPR Opérateur" en faveur d'agents municipaux de la commune	MANUTEO - SMARTLOG
2024/270	12/09/2024	Convention pour une formation "AFGSU Niveau 2" en faveur d'un agent municipal	CROIX-ROUGE Française
2024/271	12/09/2024	Convention pour une formation "AFGSU Niveau 2" en faveur de deux agents municipaux	CROIX-ROUGE Française

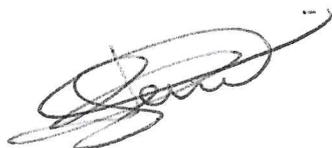
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

Madame le Maire

Eric LE DANTEC



Michèle CALIX

